



Mai 2021

## Au fil de Grâce

N° 178

**Editorial**

### **Les opérations d'aménagement se poursuivent à Grâce-Uzel !**

Après la réception du chantier du lotissement le 28 avril (en réserve la couche de revêtement de la voirie ainsi que des traversées de voie rue de la forge, dont la réalisation sera effective ce mois-ci), ce sont les opérations de désamiantage qui démarrent.

Celle de l'atelier a débuté début mai et devrait se terminer la semaine prochaine en comprenant également la démolition des bâtiments endommagés et l'évacuation des gravats. C'est aussi l'occasion de procéder à la totalité du désamiantage sur l'ensemble du bâtiment, notamment la partie correspondant au préau (seule la partie incendiée est prise en compte par l'assurance). Un bâchage de cette partie est prévu avant la reconstruction.

Les travaux de désamiantage de l'ancienne salle des fêtes vont également débuter le 20 mai et devraient s'étaler jusqu'à la mi-juin, pour se poursuivre par la rénovation de la charpente et la mise en place de la couverture durant l'été. Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'ensemble des opérations en cours mais nous gardons la primeur au comité de pilotage qui se réunira le mardi 18 mai à 20h30. Ce comité est ouvert bien évidemment à toutes celles et ceux qui souhaiteraient y participer.

Quant au terrain multisports, il devrait être opérationnel début juin, comme vous avez pu le constater, les travaux avancent bon train.

En attendant que les conditions sanitaires nous permettent d'ici peu de pouvoir échanger plus librement, la vaccination doit largement y participer, je vous souhaite au nom de l'équipe municipale, un joli mois de mai.

François Hindré

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf du mois d'avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, Espace Arc-en-Ciel, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - N.THOMAS -L.LAINÉ - A.DAVID -  
S.ABRAHAM- J.M.VIDELOT –P.THOMAS-S.LE MÉE- M.PINÇON- S.GILLOT  
Monsieur Jean-Marc VIDELOT a été désigné comme secrétaire de séance.

## **2021-17 COMPTES DE GESTION**

Vu les comptes de gestion pour l'exercice 2020 dressés et présentés par le comptable public ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures ;

Concernant l'exécution des budgets, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancés qui ont été reprises dans les comptes ainsi que les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Le Conseil Municipal est appelé à déclarer que les comptes de gestion dressés pour les budgets Commune, eau, lotissement du Clos Mayot et le lotissement du Clos Rémi, pour l'année 2020 par le comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare les comptes de gestion conformes.

## **2021.18.COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE**

### **EXECUTION BUDGÉTAIRE**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>
Section de fonctionnement	345 466.63 €	441 354.05 €	<b>95 887.42 €</b>
Section d'investissement	119 117.94 €	151 503.38 €	<b>32 385.44 €</b>
Déficit de fonctionnement 2019	6 087.82 €		
Déficit d'investissement 2019	3 376.33 €		

### **RÉSULTAT CUMULÉ**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>351 554.45 €</b>	<b>441 354.05 €</b>	<b>89 799.60 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>122 494.27 €</b>	<b>151 503.38 €</b>	<b>29 009.11 €</b>

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au C/1068 du Budget Primitif 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2021.19- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CLOS RÉMI

### EXECUTION BUDGÉTAIRE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 902.16 €	7 902.16 €
Section d'investissement	7 902.16 €	0 €
Report de fonctionnement 2019		
Report d'investissement 2019	1 100.00 €	

### RÉSULTAT CUMULÉ

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>9 002.16 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2021.20.COMPTE ADMINISTRATIF 2020 CLOS MAYOT

EXECUTION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Report de fonctionnement 2019		1 343.01 €
Report d'investissement 2019	1 343.01 €	

RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>1 343.01 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 343.01 €</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2021.21. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EAU

### EXECUTION BUDGÉTAIRE

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	17 152.54 €	47 606.43 €	30 453.89 €
Section d'investissement	1 836.04 €	8 003.79 €	6 167.75 €
Report de fonctionnement 2019		5 447.36 €	
Report d'investissement 2019		117 979.37 €	

### RÉSULTAT CUMULÉ

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Section d'exploitation</b>	<b>17 152.54 €</b>	<b>53 053.79 €</b>	<b>35 901.25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 836.04 €</b>	<b>125 983.16 €</b>	<b>124 147.12 €</b>

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent en réserve de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.22. TAUX D'IMPOSITION 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal les taux suivant :

Taxe d'habitation :	16.50 %
Taxe foncière propriétés bâties	22.96 % (Commune)
	19.53 % (Départementale) soit 42.49 %
Taxe foncière propriétés non bâties	83.69 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.23. BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2021 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 443 870.00€  
SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 1 119 135.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.24. BUDGET PRIMITIF 2021 EAU**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2021 de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION : 78 583.00€  
SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 305 224.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.25. BUDGET PRIMITIF 2021 CLOS MAYOT**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2021 du Lotissement du Clos Mayot, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 343.01€  
SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 1 343.01€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.26. BUDGET PRIMITIF 2021 CLOS RÉMI**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2021 du Lotissement du Clos Rémi, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 109 003.00€  
SECTION DE D'INVESTISSEMENT : 100 005.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2021.27. OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE**

Après délibération, La commune de Grâce-Uzel, compte tenu de l'intérêt pour la mairie de disposer de crédits de trésorerie, demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CRCA 22 à Ploufragan, aux conditions suivantes :

- ✦ Montant : 300 000 €
- ✦ Durée : 1 an renouvelable
- ✦ Conditions : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10%
- ✦ Frais : 0.25 % du montant de la ligne prélevés en une seule fois par débit d'office
  - Paie ment des intérêts trimestriellement par débit d'office
  - Mise à disposition des fonds à la demande de la Collectivité par crédit d'office. Demande à J-2 jours ouvrés avant 12h pour un crédit en J.
  - **Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
  - Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2021.28 EMPRUNT DE 400 000 €

### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des projets et rappelle l'inscription d'emprunt au Budget.

Il expose, en outre, que le Crédit Agricole a proposé un financement spécifique destiné aux Collectivités Publiques.

### DECISION

Article 1 : L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'emprunter 400 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 400 000€

Taux fixe : 0.69 %

Durée : 20 ans

Périodicité : mensuel

Echéances capital constant

Frais et commissions : 0.10 %

Possibilité de déblocage partiel à condition de débloquer 10 % de la somme à la signature du contrat.

Attention l'annuité en capital est calculée sur le montant initial dès le 1er déblocage, les intérêts sont, eux, calculés sur les sommes débloquées

Étant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Article 2 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son Budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : La Collectivité s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : L'Assemblée confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

- **Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Etant entendu que les intérêts ne courront qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## 2021.29 EMPRUNT DE 100 000 €

### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée des projets et rappelle l'inscription d'emprunt au Budget pour le lotissement.

Il expose, en outre, que le Crédit Agricole a proposé un financement spécifique destiné aux Collectivités Publiques.

### DECISION

Article 1 : L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide d'emprunter 100 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES COTES-D'ARMOR, dans les conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Taux fixe : 0.24 %

Durée : 10 ans

Périodicité : mensuel

Echéances capital constant

Frais et commissions : 0.10 %

Possibilité de déblocage partiel à condition de débloquent 10 % de la somme à la signature du contrat.

Attention l'annuité en capital est calculée sur le montant initial dès le 1er déblocage, les intérêts sont, eux, calculés sur les sommes débloquentes

Étant entendu que les intérêts ne courent qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Article 2 : La Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires à son Budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 : La Collectivité s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : L'Assemblée confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur, pour la réalisation de l'emprunt et l'acceptation des conditions de remboursement qui y seront insérées, pour soumettre la décision aux règles habituelles de publicité et de contrôle.

- **Les fonds tirés doivent être remboursés au plus tard à la date d'échéance de la convention de ligne de trésorerie** : 2 jours ouvrés avant la date d'échéance, le montant utilisé fera l'objet d'un mouvement automatique de remboursement de fonds par la procédure de débit d'office.
- Possibilité de renouvellement à l'échéance de la ligne.

Étant entendu que les intérêts ne courent qu'à partir du jour du déblocage des fonds.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

**MENUS DE LA CANTINE : MAI 2021**

<p>Lundi 3 Mai</p> <p>Tomates Mozzarella <b>Emincé de volaille</b> Frites Mousse au chocolat</p>	<p>Mardi 4 Mai</p> <p><b>Salade composée</b> <b>Rougail saucisse</b> Semoule Fromage blanc</p>	<p>Jeudi 6 Mai</p> <p><b>Hachis parmentier</b> Salade verte Fromage Glace</p>	<p>Vendredi 7 Mai</p> <p>Feuilleté fromage Poisson <b>Riz pilaf</b> Liégeois aux fruits</p>
<p>Lundi 10 Mai</p> <p><b>Veggie</b> Macédoine de légumes Nuggets de blé Coquillettes <b>Crème au caramel</b></p>	<p>Mardi 11 Mai</p> <p><b>Salade parisienne</b> Poissonnette Semoule Ratatouille Fruits de saison</p>	<p>Jeudi 13 Mai</p> <p><b>Ascension</b></p>	<p>Vendredi 14 Mai</p> <p><b>Pas De Cantine</b></p>
<p>Lundi 17 Mai</p> <p><b>Salade de concombre et maïs</b> <b>Bœuf Bourguignon</b> Pâtes Fromage Compote de fruits</p>	<p>Mardi 18 Mai</p> <p><b>Veggie</b> <b>Salade riz à l'ananas</b> <b>Wrap Veggie</b> Crème Vanille</p>	<p>Jeudi 20 Mai</p> <p><b>Duo de crudités</b> <b>Rôti de porc à la moutarde</b> <b>Gratin de légumes</b> Ile Flottante</p>	<p>Vendredi 21 Mai</p> <p>Rosette Cornichons Poisson Duo de légumes Fruits de saison</p>
<p>Lundi 24 Mai</p> <p><b>Pentecôte</b></p>	<p>Mardi 25 Mai</p> <p><b>Crêpe au jambon</b> Poisson en sauce Poêlée Lyonnaise Yaourt aromatisé</p>	<p>Jeudi 27 Mai</p> <p><b>Veggie</b> <b>Carottes rapées</b> <b>Omelette au fromage</b> <b>Blé aux légumes</b> Compotes de fruits</p>	<p>Vendredi 28 Mai</p> <p>Melon selon dispo <b>Pâtes Bolognaise</b> Fromage <b>Poire pochée sauce chocolat</b></p>
<p>Lundi 31 Mai</p> <p><b>Tomates et demi œuf</b> <b>Cuisse de poulet</b> Pois carottes Fromage <b>Tarte aux fruits</b></p>			

# TRAVAUX

## Atelier municipal

La démolition et le désamiantage de l'atelier municipal ont débuté cette semaine.



## Lotissement

La réception du lotissement a été réalisée le 28 avril en présence de Xavier Nicolas, géomètre, des entreprises concernées et des élus en charge du dossier.



**A noter** : modification des conditions de circulation.

Les nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération ont été installés et se trouvent désormais plus en amont, incluant le lotissement pour garantir la sécurité de chacun.



## **Aménagement de la rue Notre Dame.**

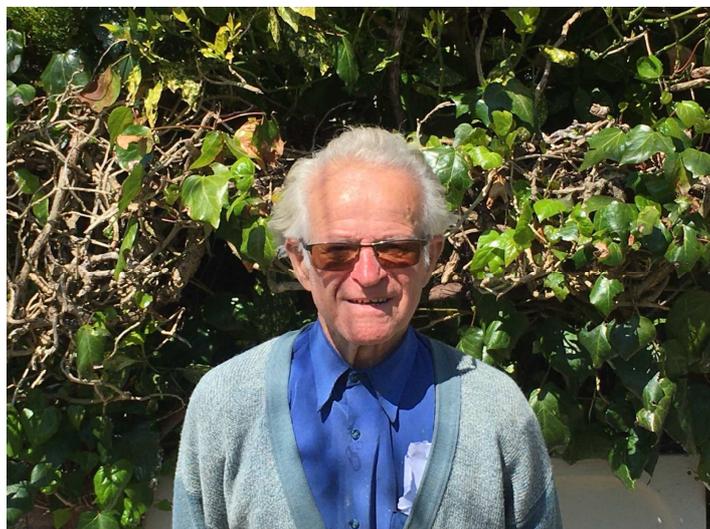
L'ADAC est venu sur place pour imaginer avec les élus des aménagements de sécurisation aux abords de l'école. Ils vont étudier les différentes possibilités en venant sur place aux horaires d'entrée et de sortie de l'école pour mieux appréhender la réalité.

## **DOYEN**

### **Anniversaire du doyen de Grâce-Uzel**

C'est avec grand plaisir et en grande forme que Georges Le Pottier, le doyen de Grâce-Uzel a reçu les représentants du conseil venus lui souhaiter ses quatre-vingt-onze ans.

L'occasion de trinquer, en tout respect des conditions sanitaires, en compagnie de Simone.  
Joyeux anniversaire Georges !



## COMMEMORATION DU 8 MAI



### 76<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie s'est tenue en comité restreint. Après lecture de l'hommage, une minute de silence a été observée en mémoire des combattants.

***Extrait du discours lu lors de cette cérémonie (rédigé par Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants)***

8 mai 1945.

*Par deux fois, l'Allemagne a signé sa capitulation sans condition. Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie. Enfin. Après tant de souffrances et de désolation, après tant d'espérances et de luttes acharnées. Même les épreuves les plus douloureuses ont une fin. Même les tempêtes les plus dévastatrices s'achèvent.*

*Une joie bouleversée emplit les cœurs, les drapeaux ornent les fenêtres, les embrassades se noient dans la liesse populaire. Derrière les larmes de joie, celles de la peine affleurent. Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La seconde guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle.*

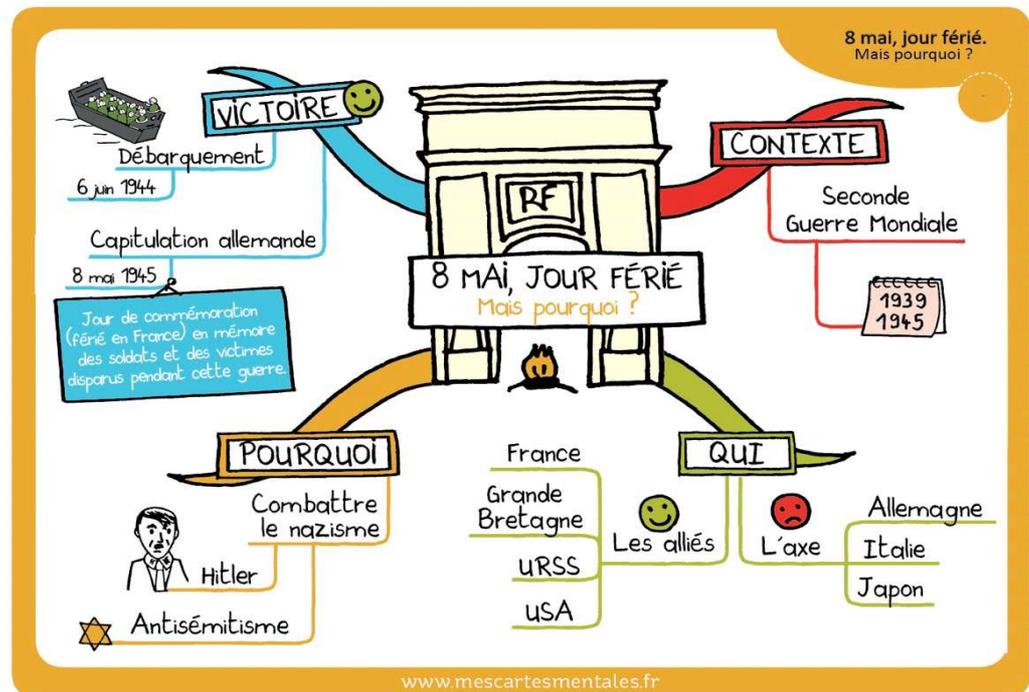
*Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui combattu et abattu le fléau nazi.[...]*

*Entendons les mots de Malraux : « un monde sans espoir est irrespirable ». La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation Française se tient debout, résiliente et espérante.*



## Le 8 mai expliqué aux enfants

Chaque année, le 8 mai est férié, jour de commémoration de la victoire de la guerre mondiale 1939-1945. Quelques explications...



## Pourquoi parle-t-on de "victoire" pour le 8 mai et d'"armistice" pour le 11 novembre ? \*

**Choix.** « Le 11 novembre 1918, l'armistice a été signé par l'Allemagne et les Alliés. L'Allemagne a pris la décision de suspendre les combats. Le 8 mai 1945, elle n'a pas eu le choix. Elle a reconnu avoir perdu contre les armées adverses. C'est pour cela que l'on parle de capitulation allemande (et donc de "victoire" des Alliés). »

**Combats.** « Mais le 8 mai 1945 ne marque pas la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette date correspond à l'arrêt des combats en Europe. Des affrontements ont encore eu lieu après (ex. : dans l'océan Pacifique). Le Japon (Asie) a ainsi poursuivi sa lutte contre les Alliés. Ses soldats se sont battus contre les Américains, les Chinois, les Britanniques, les Canadiens... Enchaînant les défaites, l'armée japonaise, désespérée, a décidé d'utiliser des kamikazes. (lire n° 6497). »



**Bombes.** « Les 6 et 9 août 1945, 2 bombes atomiques (bombes très puissantes) ont été lancées par les Américains sur Hiroshima et Nagasaki, 2 villes japonaises. Elles ont incité le Japon à arrêter les combats. Les derniers ont eu lieu le 15 août 1945. Puis, le 2 septembre 1945, le Japon a capitulé. »

**Férieré.** « En France, on retient surtout la date du 8 mai, car l'arrêt des combats a changé la vie des Français. Des

anciens soldats ont obtenu que ce jour devienne celui de la commémoration de la fin de la guerre. Mais le 8 mai n'a pas été férié aussitôt. Il l'est devenu en 1953, grâce à des associations d'anciens combattants. En 1959, Charles de Gaulle (1890-1970) l'a retiré de la liste des jours fériés, en signe de "rapprochement" avec l'Allemagne. Le 8 mai est redevenu férié en 1981, sous la présidence de François Mitterrand (1916-1996). » D. V.



Voici un QR code qui t'expliquera le sens des différents mots employés lors de ces commémorations.

# ELECTIONS

## Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.

Vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales mais vous souhaitez voter les 20 et 27 juin prochains, vous pouvez encore vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Élections départementales : le mode de scrutin



Chaque canton élit deux conseillers départementaux

Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme

Le binôme remplaçant est également composé d'une femme et d'un homme

Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin

1<sup>er</sup> TOUR



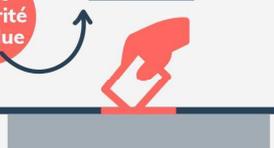
Le binôme est élu : s'il obtient **au moins la majorité absolue** des suffrages exprimés (plus de 50 %)

ET

un nombre de suffrages **égal à au moins 25 %** des électeurs inscrits

Sans majorité absolue

2<sup>nd</sup> TOUR



Le binôme est élu : s'il obtient la **majorité relative** des suffrages exprimés (le plus grand nombre de voix)

**Les binômes sont autorisés à se maintenir au 2<sup>nd</sup> tour** s'ils ont obtenu au premier tour **au moins 12,5 % des voix** des électeurs inscrits

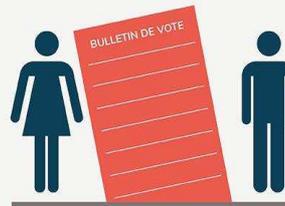
OU

si un seul binôme obtient **au moins 12,5 % des voix**, ce 1<sup>er</sup> binôme et le 2<sup>nd</sup> binôme ayant eu le plus de suffrages

OU

si aucun binôme ne remplit les conditions, les deux binômes **arrivés en tête**

### Élections régionales : le mode de scrutin



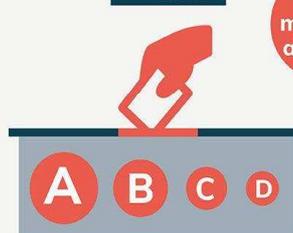
Liste régionale composée de sections départementales

Parité stricte (alternance femme/homme)

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Vote préférentiel interdit

1<sup>er</sup> TOUR



La **liste A** obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés

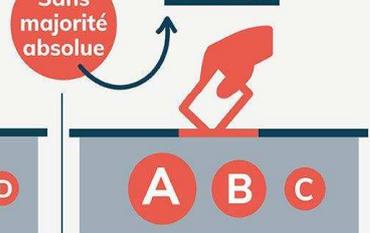
> Elle obtient 1/4 des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur)

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :

> Liste A

> Listes B,C,D (si elles ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2<sup>nd</sup> TOUR



Les **règles de répartition des sièges** sont les mêmes qu'au premier tour (mais la majorité absolue n'est plus requise)

Seules les **listes** qui ont obtenu **plus de 10%** des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour peuvent se **maintenir** (ex : la liste D n'est pas présente au 2<sup>nd</sup> tour). Les **listes** qui ont obtenu plus de **5%** peuvent être modifiées, notamment pour **fusionner**.

## Elections départementales et régionales: faire procuration



Un électeur peut donner procuration s'il ne peut se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser **le téléservice**, puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer **le formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité



## COULEURS DE GRACE-UZEL

### *La nature chante les couleurs*

*Sur quelques toiles immenses la nature a posé  
De nombreuses couleurs en camaïeux joyeux,  
Peintre paysagiste, reconnue et prisée,  
Elle expose ses œuvres sous l'azur des cieux.*

*Dans la brise légère, secouant sa palette,  
Elle a, pour le printemps, semé en abondance,  
Des colliers bariolés de teintes en goguette:  
Des flots de boutons d'or, de lilas, de pervenches.*

*Marie Josée Hubert*



Cet extrait de poème nous laisse imaginer de magnifiques paysages que la nature nous offre. A Grâce-Uzel aussi, le printemps est coloré et offre de beaux clichés qu'on a envie de partager.

A vous de jouer !

Vous voyez ici et là de belles couleurs printanières (fleurs, arbres...)  
Prenez les en photo et partagez les !



Nous vous proposons d'envoyer vos clichés  
à l'adresse mail de la mairie :  
[mairiedegrace-uzel@orange.fr](mailto:mairiedegrace-uzel@orange.fr)



Un diaporama sera réalisé et déposé  
sur le site de la commune

## TRANSPORT SCOLAIRE



# Transport scolaire **BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](https://breizhgo.bzh)

à compter de la fin mai 2021

*Simple & rapide*



→ Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

### RENSEIGNEMENTS

[www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

 **02 99 300 300** Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Mail : [antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh)

**RÉGION BRETAGNE**  
Espace territorial Armor  
Antenne des transports de Saint-Brieuc  
1 bis place du général de Gaulle | CS 50527  
22005 Saint-Brieuc Cedex

# CONCOURS PHOTO

## LE CONCOURS DE LA SIJ – CAPTURE TON MOMENT DE BONHEUR !

La Structure Info Jeunes (SIJ) du CIAS de Loudéac Communauté, vous propose de participer à un grand concours photo sur le thème « Capture ton moment de bonheur », destiné à tous les jeunes de 11 à 25 ans, résidant sur le territoire de Loudéac Communauté.

Le 1<sup>er</sup> prix, et non des moindres : un stage d'une demi-journée au Studio Rullier, situé à Grâce Uzel. De nombreux autres lots à gagner.

Pour participer, envoie ta photo avant le 29 mai à la SIJ : [sij@loudeac-communaute.bzh](mailto:sij@loudeac-communaute.bzh)

Le résultat du grand gagnant aura lieu le 3 juin sur les réseaux sociaux d'Elodie et de Nathalie (Elodie Sij Loudéac Communauté ou Nathalie Sij Loudéac Communauté).  
Règlement du concours disponible sur le site de Loudéac Communauté.

Pour tous renseignements : 06 17 36 68 90 ou 06 37 11 81 22



AVRIL & MAI 2021

## CONCOURS PHOTO : CAPTURE TON MOMENT DE BONHEUR !

1<sup>er</sup> prix : 1 stage d'1/2 journée au studio Rullier\*  
Nombreux autres lots. Envoie ta photo avant le 29 mai à :  
[sij@loudeac-communaute.bzh](mailto:sij@loudeac-communaute.bzh)

\* Studio Rullier basé à Grâce-Uzel - Partenaire du concours

RENSEIGNEMENTS  
CIAS - Loudéac communauté  
**Structure Information Jeunesse**  
22 rue Pasteur - LOUDÉAC  
06 17 36 68 90 • 06 37 11 81 22  
[sij@loudeac-communaute.bzh](mailto:sij@loudeac-communaute.bzh)

**info**  
**jeunes**  
ENFIN LES POSSIBLES

  
**Bretagne Centre**

## QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?

### Découvrir la lecture autrement

Par le biais de la bibliothèque municipale, les élèves de la petite classe ont eu le plaisir de découvrir la lecture d'une autre manière.

### Le Kamishibai

Ils ont découvert le Kamishibai : une petite télé en bois dans laquelle le lecteur défile les images tout en racontant l'histoire.

### Le tapis à histoire

Ils ont aussi découvert le tapis à histoire. L'histoire est racontée à l'aide de peluches et objets qui se déplacent sur un tapis au sol. Ils ont eu l'occasion de découvrir l'histoire d'Arc-en-ciel le plus beau poisson des océans.



### Les 100 jours

Les CE-CM ont fêté le 100ème jour d'école de l'année scolaire.... à la maison... La situation sanitaire les a obligés à travailler à la maison, ils ont tout de même marqué l'évènement en fabricant une belle cravate.

## BIBLIOTHEQUE

### Quelques infos sur le réseau bibliothèques :

Le travail en réseau permet de proposer une banque de **172 000** documents empruntables



[www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh](http://www.bibliotheques.loudeac-communaute.bzh)

**Le réseau compte 2435** emprunteurs (hors collectivités)

De nombreuses animations sont organisées :

Nuit de la lecture, prix ados, « L'as-tu lu ? », prix des lecteurs adultes...

Une des animations proposées sera présente à Grâce-Uzel du 12 au 22 mai : l'exposition **BOOKFACE**.

Des auteurs et illustrateurs sont accueillis sur le territoire. L'école Notre Dame en bénéficiera début juin en accueillant Karim Ressouni-Demigneux et Mélanie Grandgirard.

Les bénévoles de la bibliothèque de Grâce-Uzel sont à votre disposition pour toute question ou conseil de lecture.

## EXPOSITION BOOKFACE

**BOOKFACE  
L'EXPO 2021**

GUERLÉDAN • Jusqu'au 26 février  
SAINT-CARADEC • 8 mars – 6 avril  
LOUDÉAC • 13 – 30 avril  
GRÂCE-UZEL • 12 – 28 mai  
LAURENAN • 1<sup>er</sup> – 25 juin  
MERDRIGNAC • 29 juin – 27 août  
TRÉMOREL • 31 août – 1<sup>er</sup> octobre  
UZEL • 5 – 29 octobre  
TRÉVÉ • 2 – 26 novembre  
HÉMONSTOIR • 30 nov. – 31 déc.

B  
Bretagne Centre

L'exposition **BOOKFACE** est diffusée tout au long de l'année dans 10 bibliothèques du réseau.

Nous avons la chance de l'accueillir à Grâce-Uzel du 12 au 28 mai prochains à la salle polyvalente.

Cette exposition présente une trentaine de photos des participants au Défi Bookface d'octobre 2020.

Les anglicistes reconnaîtront facilement deux mots dans cette expression : « book » le livre et « face » le visage...

Vous avez ainsi la définition du « bookface », qui est un portrait photo réalisé en plaçant un livre devant son visage.

## OPERATION « NETTOIE TON KILOMETRE »

L'initiative a été prise au sérieux par de nombreux habitants et plusieurs kilomètres ont ainsi été parcourus à travers la commune pour débarrasser chemins, routes et fossés de débris.

Les déchets ont ensuite été triés en 2 parties : ceux pouvant être recyclés et les autres.

Les enfants participants ont été récompensés par un diplôme d'éco-citoyen et se sont dits prêts à renouveler l'opération, se sentant utiles.

Malgré tout, les participants font le même constat : il est bon de faire un geste citoyen, de se sentir utile mais il serait souhaitable de ne pas renouveler l'opération trop souvent, ce qui signifierait que les déchets diminuent au bord de nos routes et chemins.

Un grand merci à tous les participants !



*Infos  
diverses*

## TRESOR PUBLIC

A compter du 12 avril 2021, nouveaux jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi, mercredi et jeudi : 8h45-12h et 13h30-16h
- Mardi et vendredi : 8h45-12h

Ceci ne concerne que la trésorerie, pour le centre des impôts pas de changement.

## CHOUCAS DES TOURS

Petit corvidé de 30 centimètres, cousin du corbeau freux.



C'est une **espèce protégée** mais commet de nombreux dégâts notamment dans les parcelles agricoles ou encore dans les zones urbanisées (cheminée, église...).

Qui dit protégée veut dire qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut de l'espèce. La capture, la destruction et l'effarouchement par n'importe quel moyen sont interdits.

La connaissance de l'individu est encore très faible, des questionnements se posent sur sa migration en période hivernale froide, sur son développement récent... Ce qui explique qu'un ajustement de statut de l'espèce ne peut être fait, par manque de « preuves »...

D'ici à septembre 2021, un arrêté préfectoral pris dans les Côtes-d'Armor prévoit l'élimination de 8 000 choucas. Des décisions administratives attaquées par les associations de protection de la nature.

S'il est accepté, l'arrêté va permettre d'obtenir plus facilement des autorisations de capture et de destruction.

### Autre possibilité pour intervenir :

Temps que l'arrêté n'est pas sorti, il est toujours possible de faire une demande de destruction dérogatoire à la DDTM. Dans le cas où la commune obtient une dérogation pour la destruction avec quota de prélèvement, un référent piégeur est désigné. S'il n'a pas de cage à sa disposition, la FGDON 22 peut lui en mettre à disposition gratuitement dès lors que la commune détient une dérogation de régulation (dans le cadre de la convention FGDON).

### Mission du piégeur :

Relever les cages régulièrement, détruire les individus en respectant le quota de prélèvement autorisé.

**Pour appuyer la demande dérogatoire :** Accompagner le dossier avec des photos de dégâts et témoignages de sinistrés par les choucas afin de démontrer la nécessité de réguler cette espèce. Une dérogation peut également être demandée pour la permission d'effarouchement de l'animal. Chose généralement accordée, notamment pour l'effarouchement en parcelle agricole. Un effaroucheur pyro-optique est conçu en Ille et vilaine, il associe une détonation à la fréquence aléatoire, l'envoi à vive allure d'un leurre imitant un oiseau de proie sur un mat de 8m de haut. En 2020, l'effaroucheur a fait ses preuves sur les semis d'orge de printemps, semis de maïs puis le blé et les semis de céréales à l'automne. Un investissement de 1 520€ HT largement amorti, aux dires de ceux qui l'ont testé. (cf article TERRA n°786)

Pour les nuisances aux cheminées : penser à installer un grillage en ferraille à la surface du conduit de la cheminée afin d'empêcher ce petit corvidé d'y faire son nid.

La chambre d'agriculture de Bretagne insiste pour que les exploitants déclarent tous dégâts de choucas sur parcelles agricoles, même les plus minimes. Ces actes répétés et nombreux permettrait d'espérer un changement de statut de l'espèce et pouvoir lui porter atteinte plus facilement. *Pour déclarer les dégâts rendez-vous dans la rubrique « environnement » du site de la chambre d'agriculture*

Bienvenue sur le portail  
des Chambres d'agriculture de Bretagne

Rechercher Recherche avancée OK

AGRICULTURES & TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
BRETAGNE

Entreprise | Cultures | Elevage | Agrobiologie | Environnement | Energie | Economie | Circuits courts | Territoires | Agriculture au féminin | Agriculture bretonne | Chambre Le service | siers | Espace Presse |

ABC Conjoncture  
Agriculture et Agroalimentaire  
de Bretagne en Clair  
4<sup>e</sup> trimestre 2020  
ABC Conjoncture 4<sup>e</sup> trimestre 2020 >> En savoir +

Le service  
La directive nitrates  
Installations classées  
Contrôles  
Dégâts gibiers - nuisibles  
Eau-Zones Humides  
Air-Climat  
Gestion des déchets agricoles  
Biodiversité  
Glossaire  
Sui Phytos - infos professionnels  
Phytos - infos riverains >> En savoir +

NOUVEAU :  
prenez RDV en ligne !  
Déclaration PAC 2021  
Prenez RDV en ligne avec votre  
conseiller PAC >> En savoir +

**Pour toute information, contacter la FGDON 22  
dans le cadre de la convention « multi-nuisibles »  
02 96 01 37 00**

# ASSOCIATIONS NATIONALES

Chaque année, plusieurs associations sollicitent la municipalité pour être le porte-parole de leurs actions. Nous vous présenterons chaque mois une de ces associations pour leur permettre de se faire connaître, d'expliquer leurs missions et ainsi de valoriser leur travail.



## **BON SAMARITAIN** **Tout le monde peut sauver une vie !**

### *- Qu'est-ce que le « Bon Samaritain » ?*

**Communauté de bénévoles qui choisissent de faire partie de la solution pour porter secours aux victimes d'un arrêt cardiaque. Ils peuvent être alertés à tout moment, à moins qu'ils ne soient indisponibles, grâce à l'application Staying Alive.**

### *- Comment fonctionne l'application ?*

Le Bon Samaritain est disponible sur l'application Staying Alive (téléchargeable via AppStore et GooglePlay). Pour s'inscrire, il faut remplir un formulaire (nom, prénom, e-mail et numéro de téléphone) et fournir un justificatif d'une formation aux gestes de premiers secours. **Par la suite, le Bon Samaritain présent aux alentours d'une victime d'arrêt cardiaque peut être alerté par les services d'urgence afin de se rendre sur place et commencer les gestes de premiers secours avant l'arrivée des secours.**

### *- Qui peut devenir Bon Samaritain ?*

Toute personne formée ou non aux gestes de premiers secours peut devenir Bon Samaritain.

Si vous êtes formé, vous devez fournir une photo d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'une formation aux premiers secours.

Pour les Bons Samaritains non formés, vous serez déclenché afin d'apporter un défibrillateur sur les lieux où se trouve la victime.

### **Pour information...**

En France, le service du Bon Samaritain est déployé ou en cours de déploiement dans 60 départements métropolitains.

L'objectif du Fonds de Développement du Bon Samaritain est d'étendre le service à l'ensemble du territoire, afin d'améliorer la prise en charge des victimes d'arrêt cardiaque.

#### **Contacts :**

44, rue Escudier 92100 - Boulogne Billancourt, FRANCE.

Téléphone : +33 (0)1 81 89 77 99

Adresse mail : [contact@bon-samaritain.org](mailto:contact@bon-samaritain.org)

#### **Site internet :**

[www.bon-samaritain.org](http://www.bon-samaritain.org)





# **LEMAITRE APPRO**

## **NÉGOCE AGRICOLE**

---

Les Etablissements LEMAITRE APPRO sont spécialisés dans le négoce d'aliments pour bétail, engrais, semences et produits phytosanitaires à destination des agriculteurs.

L'entreprise dont le siège sociale est basé à St Gilles du Mené, dispose d'une succursale sur la zone artisanale de Grâce-Uzel mais aussi à Runan. Des dépôts ouverts durant la collecte de céréales sont situés à Lantic, St Caradec, Guilliers et Illifaut.

Une gamme d'aliments basse-cour, lapin, moutons, chiens et chats est aussi disponible pour les particuliers.

La récolte et le stockage de céréales et de pomme de terre font aussi partie de l'activité de l'entreprise.

La société fait partie du groupe SANDERS, acteur majeur dans le domaine de l'agroalimentaire en France et en Bretagne.

### **SARL LEMAITRE APPRO**

Z.A. Le Turlanquin

22460 GRACE-UZEL

02 96 28 86 37

## DATES A RETENIR

Du 12 au 28 mai: exposition « bookface » à la salle polyvalente. ( cf page 18).

Dimanches 20 et 27 juin : Elections départementales et régionales. (cf page 12 et 13).



### Renseignements utiles

Mairie  **02.96.28.81.78**  
 **mairiedegrace-uzel@orange.fr**  
 **<http://www.grace-uzel.fr>**



### Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi.  
De 8 H 30 à 12 H 00 le mardi, jeudi et le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :  **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**  
**[bibliothequedegrace-uzel@orange.fr](mailto:bibliothequedegrace-uzel@orange.fr)**

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

### Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,  
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT